



## Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS - 1.16

### Autorisation d'ester en justice

### RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

A la suite du vol par effraction commis aux quais de transfert de Danjoutin et Etueffont, une information judiciaire a été engagée. Afin de se constituer partie civile dans cette procédure.

Le Comité Syndical, à l'**UNANIMITÉ** :

- AUTORISE M. le Président à se constituer, au nom du SERTRID, partie civile,
- AUTORISE M. le Président à fixer les rémunérations et les règlements des frais et honoraires des avocats, hommes de justice et experts qui auraient à intervenir dans le cadre de cette procédure.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le **- 4 JUIL. 2005**, conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le **30 JUIN 2005**.

### POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.  
pour le Traitement Intercommunal des Déchets  
**S.E.R.T.R.I.D.**  
Zone Industrielle de Bourgogne  
90140 BOURGOGNE  
**Emile GEHANT**

Prefecture du Terr. de Belfort
30 JUIN 2005
Service Courrier